



COMMUNE DE SAINTE-ADRESSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et exécutées pour l'année considérée.

A la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N + 1, l'ordonnateur (le Maire) établit le compte Financier Unique du budget primitif ainsi que les comptes Financiers Uniques correspondant aux éventuels budgets annexes.

Le compte Financier Unique permet ainsi à l'ordonnateur de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qui ont été exécutées :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectuées en dépenses (mandats) et en recettes (titres).
- Il présente les résultats comptables de l'exercice.
- Il est soumis pour approbation par l'ordonnateur à l'Assemblée Délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le CFU 2025 a été voté le 29 juin 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

1) Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Ainsi, ces cinq dernières années, la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à notre commune a suivi l'évolution suivante :

2021 :	404.226 €
2022 :	341.886 €
2023 :	325.977 €
2024 :	278.514 €
2025 :	244.802 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : 4.198.348 € perçus en 2025.
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

2021 :	437.090 €
2022 :	374.398 €
2023 :	424.819 €
2024 :	558.068 €
2025 :	372.612 €

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 12.338.778 €.

Sur cette somme, il convient de noter un montant de 5.000.000 €, en produits exceptionnels, relatif aux cessions de 3 lots aux aménageurs du Terrain de l'ex-ENSM

2) Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation en fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les traitements des agents représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 11.223.560 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1.682.305,98 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	2.888.788,48 €	Recettes des services	372.612,13 €
Autres dépenses de gestion courante	728.613,06 €	Impôts et taxes	5.814.203,93 €
Dépenses financières (Intérêts des emprunts)	797,76 €	Dotations et participations	464.119,45 €
Dépenses exceptionnelles	28.778,96 €	Autres recettes de gestion courante	526.379,21 €
Autres dépenses	336.240,23 €	Recettes exceptionnelles	5.056.817,89 €
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	17.740,25 €
		Autres recettes	86.905,68 €
Total dépenses réelles	5.665.524,47 €	Total recettes réelles	12.338.778,54 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5.558.035,94 €		
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	11.223.560,41 €	Total général	12.338.778,54 €

Commentaires concernant les données de ce tableau :

Le résultat de l'exercice 2025 se chiffre donc en fonctionnement à 1.115.218,13 €. En y rajoutant le montant inscrit en réserve au chapitre R002 correspondant à l'excédent de fonctionnement 2024 qui se chiffrait à 1.689.406,38 €, on obtient le résultat cumulé de clôture qui est donc de 2.804.624,51 €

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 42,36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 58,85 %

À noter que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties résulte de l'addition du taux communal, (17%) et du taux départemental (25,36%)

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 4.198.348 €

d) Les dotations de l'Etat :

La dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée à 244.802 € soit une baisse de 33.712 € par rapport à 2024.



Elle est en baisse constante depuis 2008 (1.211.560 €) année où elle représentait 19,5 % de nos recettes de fonctionnement (contre 1,98 % en 2025).

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

: toutes les contributions auxquelles est soumise la ville ; participation au programme de réfection des épis réalisé par le Syndicat Mixte du Littoral ; attribution de compensation versée à la Communauté Urbaine pour la mise en œuvre des travaux de voirie.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réalisation de travaux sur un équipement sportif).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	1.506.934,77 €
Remboursement du capital des emprunts	41.383,55 €	FCTVA	646.440,65 €
Travaux de bâtiments*	2.567.139,32 €	Autres	148.998 €
Contributions	245.208,79 €		
Autres travaux	3.139.662,53 €	Taxe aménagement	29.462,96 €
Autres dépenses	1.550.000 €	Subventions	1.641.516,71 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	163.440,81 €	Emprunt / Cautions	523,31 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	5.721.476,75 €
Total général	7.706.835 €	Total général	9.695.353,15 €



Travaux sur bâtiments

Mairie	1.245.066,73 €
Espace Culturel Sarah Bernhardt	16.794 €
Travaux bâtiments divers	155.684,52 €
Groupe scolaire Antoine Lagarde + maternelles	73.453,54 €
Eglise Saint Denis	10.836 €
Chapelle Notre Dame des Flots	40.385,17 €
RPA La Roseraie	961.026,38 €
Tennis	63.892,98 €
TOTAL	2.567.139,32 €

Le résultat excédentaire de l'exercice pour 2025, en section d'investissement, se chiffre donc à 1.998.518,15 € ; il conviendra d'y ajouter le résultat excédentaire de l'exercice 2024 (853.055,59 €) pour obtenir le résultat cumulé de clôture qui se chiffre ainsi à 2.841.573,74 €.

c) Les subventions d'investissements obtenues :

➤ De l'Etat :	217.435,77 €
➤ De la Région :	82.852,36 €
➤ Du Département :	1.044.872,77 €
➤ Communauté Urbaine	
(Fonds de concours) :	228.797,41 €
➤ Autres :	67.558,40 €

III. Les données synthétiques du Compte Financier Unique – Récapitulation

(pages 7 et 8 de cette note)

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses :	11.223.560,41 €
- Recettes :	12.338.778,54 €

Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses :	7.706.835 €
+ Restes à Réaliser :	3.244.232,08 €
TOTAL :	10.951.067,08 €

Les restes à réaliser sont des dépenses engagées en 2025, n'ayant pas été mandatées avant la clôture de l'exercice budgétaire



- Recettes (9.695.353,15 €) + Restes à Réaliser en recettes (932.966 €) + résultat excédentaire 2024 (853.055,59 €) = 11.481.374,74 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Sainte-Adresse le : 04 septembre 2026

Le Maire,

Pierre-Jean BAUDOUARD



**Compte Financier Unique 2025****Fonctionnement****Dépenses**011 : 1.682.305,98 €012 : 2.888.788,48 €014 : 336.240,23 €65 : 728.613,06 €

Dépenses de gestion : 5.635.947,75 €

Epargne de gestion : 1.628.272,65 €

66 : 797,76 €67 : 28.778,96 €

Dépenses réelles : 5.665.524,47 €

Epargne réelle : 6.673.254,07€

Dépenses d'ordre042 : 5.558.035,94 €

Total dépenses de fonctionnement : 11.223.560,41 €

Résultat de l'exercice : 1.115.218,13 €

R002 : 1.689.406,38 €

Résultat cumulé : 3.196.341,15 €

(R002 : 1.689.406,38 € + 1.115.218,13 €)

Recettes013 : 86.905,68 €70 : 372.612,13 €73 : 761.006 €731 : 5.053.197,93 €74 : 464.119,45 €75 : 526.379,21 €

Recettes de gestion : 7.264.220,40 €

76 : 17.740,25 €77 : 5.056.817,89 €

Recettes réelles : 12.338.778,54 €

Total recettes de fonctionnement : 12.338.778,54 €



Résultat Exercice 2024

Investissement

Dépenses

16 : 41.383,55 €
16 : 67.116,64 €
20 : 229.954,82 €
21 : 160.125,28 €
23 : 2.895.571,65

Sous total 20/21/23 : 5.706.801,85 €

204 : 245.208,79 €

27 : 1.550.000 €

Dépenses réelles investissement : 7.543.394,19 €

Recettes

10 : 675.903,61 €
1068 : 1.506.934,77 €
13 : 1.641.516,71 €
16 : 523,31 €
204 : 103.359,60 €
21 : 22.819,20 €
23 : 22.819,20 €

Recettes réelles investissement : 3.973.876,40 €

Dépenses d'ordre

041 : 163.440,81 €

Recettes d'ordre

040 : 5.558.035,94 €
041 : 163.440,81 €

Total recettes d'ordre : 5.721.476,75 €

Total dépenses investissement : 7.706.835 €

Total recettes investissement : 9.695.353,15 €

Résultat de l'exercice : 1.988.518,15 €

Résultat excédentaire R001 : 853.055,59 €

Résultat cumulé : 2.841.573,74 €

Restes à réaliser

Dépenses : 3.244.232,08 €

Restes à réaliser

Recettes : 932.966 €

Total dépenses d'investissement : 10.951.067,08 €

Total recettes d'investissement : 11.481.374,74 €

Besoin de financement : 1.506.934,77 €